Jura nord Communauté de communes	**Compte-rendu succinct** **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**	Le Président : M. Gérôme FASSENET Le Secrétaire de Séance : M. Gilbert LAVRY
Affiché le :	*Séance du Mercredi 8 novembre 2017*	

Personnes excusées/absentes :

- DAMPIERRE : Madame Joss BERNARD (excusée) – Donne POUVOIR à M. Grégoire DURANT ;
- DAMPIERRE : Madame Josette PAILLARD (excusée) – Donne POUVOIR à M. Christophe FERRAND ;
- EVANS : M. Hervé BOUVERESSE (excusé) – Donne POUVOIR à M. Jean-Luc HUDRY ;
- FRAISANS : M. Sébastien HENGY / Mme Christine MAUFFREY ;
- FRAISANS : Mme Martine VERMOT-DESROCHES – Donne POUVOIR à M. Christian GIROD ;
- LA BARRE : M. Philippe GIMBERT ;
- ORCHAMPS : M. Denis JEUNET (excusé) – Donne POUVOIR à M. Christian RICHARD / M. Régis CHOPIN ;
- ROUFFANGE : M. Didier TISSOT (excusé) – Donne POUVOIR à M. Ludovic DUVERNOIS ;
- SALANS : Mme Stéphanie DREZET (excusée) – Donne POUVOIR à M. Philippe SMAGGHE.

Le Conseil Communautaire s'est réuni le MERCREDI 8 NOVEMBRE 2017 à 19h00 à la salle des fêtes de GENDREY sous la présidence de M. Gérôme FASSENET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h14 et a été levée à 22h40.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour et au rapport préparatoire, envoyés à tous les délégués communautaires.

1. AFFAIRES GENERALES

a. *Approbation du procès-verbal du 20 septembre 2017 et désignation d'un secrétaire de séance*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **nomme Gilbert LAVRY comme secrétaire de séance ;**
- **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 20 septembre 2017.**

Voté à l'unanimité (1 abstention)

b. *Etat des décisions prises par le Président*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

c. *Validation des statuts de l'ARAPT Pays Dolois-Pays de Pasteur*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve les statuts de l'ARAPT Pays Dolois-Pays de Pasteur.

Voté à l'unanimité

d. *Transfert de la compétence GEMAPI et actualités : point d'information*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur le Président précise qu'une réunion a lieu le 29 novembre au sujet de cette compétence. Il indique que celle-ci a été prise mais que le contenu n'est pas définit. La Communauté de Communes a le choix d'adhérer à un syndicat ou de déléguer cette compétence (EPTB) mais la CCJN resterait maître d'ouvrage.

Madame Monique VUILLEMIN (MONTMIREY LE CHATEAU) précise que pour exercer cette compétence, il faudra faire des choix au détriment d'autres choses.

Monsieur le Président répond qu'une taxe peut être mise en place.

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) demande comment intervient l'Etat en terme de travaux nécessaires ?

Monsieur le Président répond que l'Etat interviendra via l'Agence de l'Eau mais si pas de financements extérieurs, la CCJN n'aura pas les moyens de faire des travaux. Il ajoute que le Département du Jura a le projet de créer un EPA (Etablissement Public Administratif).

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

2. POLITIQUE INTERCOMMUNALE

a. *Consultation Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des services au public 2017-2022 (Préfecture/CD39)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur ce Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des services au public (SDAASAP).

Voté à l'unanimité

b. *Projet Méthanisation à Mutigney : adhésion et augmentation de capital*

Le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte de souscrire à l'augmentation de capital de la société CHASSEY ENERGIE, votée en l'Assemblée Générale extraordinaire, à hauteur de 1 350 actions nouvelles, pour une somme de 6 750 euros ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à la souscription et au virement des sommes et plus généralement à faire le nécessaire ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer l'acte d'adhésion au pacte d'associé et tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

c. *Instruction ministérielle TEPCV du 26/09/2017 et proposition de motion Jura Nord*

Monsieur le Président lit la lettre au Conseil Communautaire.

Monsieur Bruno TSCHANTRE, Chargé de développement, indique que le ministère change les règles du jeu par rapport à la convention qui a été signée et qui ont un impact financier pour la Communauté de Communes Jura Nord. A titre d'exemple, il indique que pour l'opération gymnase, la Communauté de Communes peut perdre jusqu'à 100 000 €.

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, demande quel recours juridique a-t-on ?

Monsieur le Président précise que Jura Nord adhère à une association « CLER » et cette association a le rôle de soutenir les Communautés de Communes qui y adhèrent.

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) demande s'il est possible d'enlever le mot « bienveillance ».

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **valide la démarche d'envoyer un courrier au Ministre d'Etat de la Transition écologique et solidaire ;**
- **se prononce favorablement sur cette motion.**

d. *Travaux tronçon véloroute Orchamps – Ranchot (CD39) : état d'avancement et planning de réalisation*

Monsieur le Président indique que la véloroute est refaite. Pour le moment, les travaux sont faits au croisement au niveau du Moulin des Malades.

Monsieur Stéphane MONTRELAY (RANS) demande ce qui est prévu au niveau de la sécurisation sur la Route Départementale ?

Monsieur le Président répond que c'est en cours. L'idée est de réduire la vitesse mais pas plus de précisions pour l'instant.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

3. FINANCES

a. *Décision modificative n° 2 – BP PRINCIPAL 2017*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 2 au Budget Principal 2017.

BUDGET PRINCIPAL M14
Année 2017
Décision modificative n°2

INVESTISSEMENT								
N° Chapitre	N° Compte	Libellé du compte	Opération	Services	site	Dépenses	Recettes	Commentaires
16	1641	Emprunts en euros		BAT	GYM	36 060.10 €	- €	Déblocage emprunt CDC obligatoire
16	1641	Emprunts en euros		BAT	EMAJN	13 939.90 €	- €	Déblocage emprunt CDC obligatoire
26	261	Titres de participation		ECO		250.00 €	- €	participation chassey energie
020	020	Dépenses imprévues (inves		BAT		- 1 093.00 €	- €	équilibre besoin financement
021	021	Virement de la section de fo		GEN			49 157.00 €	
Total						49 157.00 €	49 157.00 €	

FONCTIONNEMENT								
N° Chapitre	N° Compte	Libellé du compte	Opération	Services	site	Dépenses	Recettes	Commentaires
73	73223	Fonds de péréquation ressou		GEN			49 157.00 €	Notification FPIC 2017
023	023	Virement à la section d'inve		GEN		49 157.00 €	- €	
Total						49 157.00 €	49 157.00 €	

Voté à l'unanimité

b. Décision modificative n° 3 – BP PRINCIPAL 2017

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 3 au Budget Principal 2017.

BUDGET PRINCIPAL M14
Année 2017
Décision modificative n°3

INVESTISSEMENT								
N° Chapitre	N° Compte	Libellé du compte	Opération	Services	site	Dépenses	Recettes	Commentaires
26	261	Titres de participation		ECO		6 750,00 €	- €	augmentation capital chassey energie
020	020	Dépenses imprévues (inves		BAT		- 6 750,00 €	- €	équilibre besoin financement
Total						- €	- €	

Voté à l'unanimité

c. Admissions en non-valeur / Créances éteintes

Point reporté.

d. Incitation auprès des communes à fixer les tarifs « eau » en lien avec la convergence tarifaire

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, incite les communes à faire des efforts en votant les tarifs « eau » avec une augmentation.

Monsieur Christian GIROD (FRAISANS) précise que les chiffres dans le rapport sont hors taxes et indique donc que les prix sont faux car le cabinet d'études n'a pas intégré la TVA.

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, répond que le prix dans le rapport est ambitieux. Il indique que le rapport a des données erronées mais une prise de conscience a été faite d'augmenter les tarifs. Il propose de commencer à augmenter les tarifs par un premier pallier.

Madame Nathalie RUDE, Vice-présidente, demande pourquoi prendre cette compétence alors que le prix passe du simple au double et que certains syndicats fonctionnent.

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, répond que l'Etat a décidé que les Communautés de Communes prennent cette compétence et que les syndicats n'ont pas les moyens.
Il propose de retenir l'augmentation par pallier selon la Commission sachant que chacun est libre de fixer ses tarifs.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

4. RESSOURCES HUMAINES

a. *Suppression d'un poste dans le cadre des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet à raison de 30,49h et création d'un poste dans le cadre d'emploi des ATSEM à temps non-complet à raison de 30,49h*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet à raison de 30,49h ;**
- **se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des ATSEM à temps non-complet à raison de 30,49h ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs ;**
- **autorise le Président à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier et à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

b. *Suppression d'un poste dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir suite à la démission d'un agent « emploi avenir »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la suppression du poste dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » pour régularisation administrative ;**
- **modifie, en conséquence le tableau des effectifs ;**
- **autorise le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

c. *Suppression d'un poste dans le cadre des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet à raison de 7,32h et création d'un poste dans le cadre des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet à raison de 17,32h*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 17h32 à compter du 9 novembre 2017 ;**
- **supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 7h32 à compter de cette même date ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

5. COMMUNICATION – ASSOCIATIONS - CULTURE

a. *Achat de praticables à la commune de Courtefontaine*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur l'acquisition de ces praticables pour la somme de 1 000 € TTC,

Vote à l'unanimité

6. ENVIRONNEMENT – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME

a. *Instruction des autorisations d'urbanisme : conventionnement*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur le Président précise qu'à partir du 1er janvier 2017, la DDT n'instruira plus les documents d'urbanismes des communes qui ont un document d'urbanisme. 22 sont concernées.
L'idée est de conventionner avec le service ADS (Autorisation Droits des Sols) du Grand Dole.
La Commission a demandé que l'on se rapproche également du Grand Besançon. Pour l'instant, aucune réponse.

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) demande si les communes doivent payer ?

Monsieur le Président répond que les communes devront payer à l'acte. La Communauté de Communes devra déterminer des critères.

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) demande si les communes peuvent instruire toutes seules ?

Monsieur le Président répond que oui et que c'est une compétence communale.

Monsieur Stéphane MONTRELAY (RANS) indique qu'il est intéressant de voir d'autres propositions et de voir aussi ce que Jura Nord propose si elle gère.

Monsieur le Président précise qu'il n'est pas possible au 1er janvier 2018 que la ComCom Jura nord gère elle-même car pas les moyens matériels et humains.

Monsieur le Président propose de prendre la délibération et d'attendre le retour du Grand Besançon : ce qui évitera de reconvoquer. Si le Grand Besançon fait une proposition intéressante, le Conseil Communautaire sera convoqué pour prendre une décision.

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) demande quelle est la durée de la convention et la collectivité peut partir quand elle veut ?

Monsieur Luc BEJEAN (MONTEPLAIN) demande qui va facturer aux communes ?

Monsieur le Président répond que la durée de la convention n'est pas connue pour l'instant et que Jura Nord refacturera aux communes.

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) demande si une commune aura quelque chose à payer si elle envoie 0 document à l'instruction ?

Monsieur le Président répond que ça dépend des critères que le Conseil Communautaire va fixer.

Monsieur le Président précise également que si la ComCom prend en charge la totalité des dépenses, il faudra augmenter les impôts locaux.

Monsieur Christian GIROD (FRAISANS) demande si la somme que le Grand Dole estime est justifiée ?

Monsieur le Président indique que toutes les communes faisant partie d'un EPCI a + de 10 000 habitants doivent instruire.

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, prend part aux échanges et indique que le Conseil Communautaire peut dire non au conventionnement et les communes instruiront comme elles peuvent.

A la majorité absolue (1 CONTRE / 13 ABSTENTIONS), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur le partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour l'instruction du droit des sols pour les communes de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **approuve la mise en place de cette convention et les termes de ladite convention ;**

- **fixe les tarifs des frais d'accès au service et des frais de fonctionnement annuel ;**
- **autorise le Président à signer ladite convention ;**
- **autorise le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Vote à la majorité

b. Diagnostic du PLUi : état d'avancement

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de l'état d'avancement du dossier.

c. Procédures des documents d'urbanismes communales en cours

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur le Président précise que la Commission a émis un avis défavorable pour continuer toutes procédures d'urbanismes en cours car le PLUi a commencé.

Monsieur Jean-Louis ESPUCHE (DAMMARTIN MARPAIN) ajoute que l'élaboration de la carte communale est en phase d'enquête publique et que les administrés de la commune attendent cette carte communale. Il souhaiterait que cette carte communale soit achevée.

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) indique qu'il faut jouer la solidarité et demande si c'est l'aspect financier qui bloque Jura Nord ?

Monsieur le Président répond que non. La Commission a donné l'argument que ça sera la porte ouverte à toutes les communes et que le PLUi est en cours.

A la majorité (5 CONTRES/5ABSTENTIONS), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte de poursuivre l'achèvement de la carte communale de la commune de Dammartin-Marpain.

Voté à la majorité

7. ECONOMIE - TOURISME

a. Bilan des 1ères rencontres des acteurs économiques Jura Nord du 18/10/2017

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

8. BATIMENTS – SERVICE TECHNIQUE

a. Pôle éducatif à Gendrey : BP et demandes de subventions

Pas de retard dans le planning.

Point reporté.

b. Gymnase intercommunal à Fraisans : BP et demandes de subventions

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Point reporté.

c. Extension du pôle éducatif (groupe scolaire et ALSH/restauration) à Ranchot : proposition d'accompagnement CAUE 39 pour l'élaboration du programme

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Luc BEJEAN (MONTEPLAIN) demande à prendre la parole pour Monsieur Stéphane MONTRELAY. Monsieur MONTRELAY aimerait savoir le devenir de l'ALSH à Rans et si une concertation a été faite ?

Monsieur le Président répond que si l'ALSH à Rans est déplacé à Ranchot, le bâtiment reviendra à la commune à moins qu'il y ait un projet.

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, demande si la commune de Rans a un projet sur ce bâtiment ?

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte la proposition du CAUE du Jura pour un montant de 3 303 € TTC ;**
- **se prononce favorablement sur l'adhésion au CAUE du Jura ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer la proposition du CAUE du Jura et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **inscrit les crédits au budget primitif 2017.**

Vote à l'unanimité

d. *Implantation des structures provisoires au gymnase intercommunal : mise en place d'une convention afin de définir les modalités de fonctionnement*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, est invité à :

- **se prononcer sur la mise en place de cette convention ;**
- **approuver les termes de ladite convention ;**
- **autoriser Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.**

Vote à l'unanimité

9. ENFANCE JEUNESSE

a. *Tarifs « enfance jeunesse »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur la majoration du tarif en fonction du coût des séjours, à savoir 30 % maximum du coût prévisionnel total du séjour.

Vote à l'unanimité

10. AFFAIRES SCOLAIRES

a. *Frais de scolarité – Année 2016*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il précise que des courriers ont été envoyés pour facturation. Suite à ces courriers, des communes ont faits des retours comme quoi elles n'étaient pas d'accord de payer. Les communes n'ont pas le choix si c'est des cas dérogatoires obligatoires.

Il informe également que la commune de Champagney compte environ 70 enfants qui sont scolarisés à Dammartin Marpain.
Il précise que pour l'année 2016, une dizaine d'enfants est concernée. En 2017, avec la commune de Champagney, une centaine d'enfants sera concernée.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte les frais de scolarité pour l'année 2016 et fixe la participation des communes concernées aux frais de scolarité des élèves domiciliés hors territoire de Jura Nord à savoir :**
  - **coût d'un élève maternelle et primaire pour l'année 2016 : 882 €/élève.**
- **précise que le montant sera réévalué chaque année dans le cadre du vote du budget intercommunal ;**

- **autorise Monsieur le Président, en l'absence de versement du règlement, à demander au comptable de mettre en œuvre la procédure de mandatement d'office prévue par les articles L.1612-15 et L.1612-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;**

- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**

- **précise que les recettes seront inscrites au budget intercommunal.**

Vote à l'unanimité

11. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la Communauté de Communes doit donner la réponse sur les rythmes scolaires pour fin décembre. Il n'y a donc plus de Comité de Pilotage pour demander l'avis à tout le monde.
Un questionnaire sera distribué. La Communauté de Communes souhaite une uniformisation du territoire et propose 4 choix possibles.

Le Président lève la séance à 22h40.

Gilbert LAVRY
Commune de SALIGNEY

Vu et Lu

Le Président,
Gérôme FASSENET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JURA NORD